

### **MODALITES DE REINSCRIPTION ADMINISTRATIVE**

Passage en 2<sup>ème</sup> année ou redoublant

Vous pouvez vous réinscrire par le web avec paiement par carte bancaire **à partir de fin juillet 2016**  
<https://reinscriptions.univ-lorraine.fr/>

**LE DIRECTEUR DES ETUDES VOUS FIXERA UNE DATE DÈS SEPTEMBRE AFIN DE PROCEDER A VOTRE INSCRIPTION ET, OU A LA MISE A JOUR DE VOTRE CARTE ETUDIANTE AINSI QUE LE PAIEMENT SI VOUS N'AVEZ PAS REGLE PAR CARTE BANCAIRE SUR LE WEB**

#### **LIEU DE MISE A JOUR :**

**IUT THIONVILLE-YUTZ – Scolarité - Espace Cormontaigne - 57970 YUTZ**

- Une enveloppe 16 x 23 cm affranchie au tarif en vigueur
- Carte étudiant
- Une pièce d'identité
- L'attestation de sécurité sociale des parents *si régime particulier* : **le(s) justificatif(s) du régime spécial de sécurité sociale** (régime SNCF, Luxembourg, titulaire d'une carte européenne...) **+ une copie**
- **Un moyen de paiement si autre que le web :**
  - chèque : .....
  - carte bancaire .....
  - agence comptable à Metz pour autres montants en numéraires.....   
(sur présentation d'un justificatif fourni par le service de scolarité de l'IUT TY)

***Aucun paiement en espèce ne sera accepté à l'IUT même pour des faibles montants, merci de vous munir d'un chèque ou d'une carte bancaire.***

#### **Pour les boursiers :**

- **la notification universelle de bourse**  
Attention : si vous ne présentez pas la notification, vous devrez payer la totalité des droits d'inscription, puis en demander le remboursement en vous présentant le plus rapidement à la scolarité afin de régulariser vos droits.

#### **Etudiant salarié :**

- Contrat de travail (original + copie) Contrat du 1/09/16 au 30/08/2017 à raison de 150h par trimestre ou 600h par an

NB : l'inscription ne devient définitive qu'au moment du paiement des droits d'inscription, et de la mise à jour au service scolarité. Le montant des droits est fixé annuellement par arrêté ministériel (les étudiants boursiers sont exonérés du paiement de ces droits à l'exception de la médecine préventive (montant fixé annuellement)).

Les étudiants seront informés à la rentrée du passage à la scolarité pour la mise à jour de leur carte et la délivrance de leurs certificats de scolarité.

Pour tout renseignement contactez le Service Scolarité au 03 82 82 06 21 ou 03 82 82 06 49